

PROJET

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 3 AVRIL 2024, à 19 H 28**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT
M. Pierre Gingras	, maire de Témiscaming
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète

À moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, M^{me} Bolduc choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au comité administratif/commission d'aménagement. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la préfète ne vote pas sur les décisions, tel que lui permet la loi.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Éric Lepage	, directeur au service d'aménagement et au développement du territoire
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Mélanie Rochon	, directrice des services administratifs
M. Sami Bdiri	, greffier-trésorier adjoint et directeur de l'évaluation et la délégation foncière
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale-greffière-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 18 h 00 à 19 h 24.

04-24-120A

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 28 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

PROJET

- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

04-24-121A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2024 ayant été déposé sur la plateforme ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)

Aucune question.

04-24-122A GESTION DU FLI – SUIVI DU DOSSIER 2024-01

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt « Aide aux jeunes » de 25 000 \$ pour un terme de 6 ans au dossier FLI 2024-01.

La directrice générale-greffière-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information GESTION DU FLI - SUIVI DU DOSSIER 2911

Les membres du CA ont été informés, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

Information DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS

En date du 25 mars 2024, la disponibilité du FLI est de 1 260 061 \$ et celle du FLS de 424 764 \$.

04-24-123A CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA VILLE DE VILLE-MARIE À SON RÈGLEMENT DE ZONAGE (RÈGLEMENT N° 605)

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa

PROJET

de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Ville-Marie désire amender son règlement de zonage n° 458 présentement en vigueur pour augmenter la densité sur la rue Bruyère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 605 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 605 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire.

04-24-124A

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DU RÈGLEMENT 606 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS » DE LA VILLE DE VILLE-MARIE

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une municipalité peut adopter un règlement sur les usages conditionnels. Cette adoption est assujettie au quatrième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT que la ville de Ville-Marie désire adopter un règlement sur les usages conditionnels, qui permet que des usages (acceptables pour la population et compatibles avec le milieu) soient implantés à la suite d'une évaluation et sans qu'il soit nécessaire de modifier le règlement de zonage. C'est le 9e règlement du genre au Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** le règlement 606 intitulé « règlement sur les usages conditionnels » de la ville de Ville-Marie.

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 606 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire.

04-24-125A

FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE - RECOMMANDATION ET APPROBATION D'UN PROJET

ATTENDU que les membres du comité administratif ont procédé à l'analyse d'un projet, afin de s'assurer que celui-ci était admissible en vertu

PROJET

du règlement sur le fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (n° 175-04-2015);

ATTENDU que, selon la grille d'analyse, les projets admissibles doivent atteindre une note minimale de 60% pour obtenir de financement via ce fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** le projet ci-dessous, dans le cadre du fonds de gestion et de mise en valeur du territoire.

Promoteur	Nom du projet	Montant demandé	Coût total du projet	Montant recommandé
Comité municipal de Laniel	Achat et installation d'un réservoir souterrain de 51 624 litres (incendie) à la baie McAdam	15 000 \$	72 404 \$	15 000 \$

N.B. : La subvention est versée à la fin du projet sur présentation d'une photocopie des factures.

04-24-126A

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF - ADOPTION DU RAPPORT FINAL 2020-2023

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial a mis en place une aide d'urgence en lien avec la pandémie pour le transport collectif afin de soutenir les organismes offrant des services de transport;

CONSIDÉRANT que le programme est fermé depuis le 31 décembre 2023 et qu'à cet égard, une reddition de compte doit être produite auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le rapport final rédigé par le Transport adapté et collectif du Témiscamingue pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2023.

04-24-127A

AUTORISATION POUR LE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2023 À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel 2023 par la Société d'histoire du Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement de 7 750 \$ auprès de la Société d'histoire du Témiscamingue, comme prévu au budget 2023, au poste

PROJET

budgétaire « Développement économique – Soutien aux organismes régionaux et territoriaux.

04-24-128A

AUTORISATION POUR LE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AUPRÈS D'ATTRACTIVITÉ ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT l'adoption des différents documents en lien avec la reddition de comptes par Attractivité Abitibi-Témiscamingue par le comité directeur de l'entente sectorielle de développement régional;

CONSIDÉRANT que la direction régionale du MAMH invite les partenaires financiers de ladite entente, à procéder au versement de leur contribution annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement 2023-2024 de 14 300 \$ auprès d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue, tel que prévu au budget 2024, au poste budgétaire « Développement économique – Soutien aux organismes régionaux et territoriaux.

04-24-129A

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE AUPRÈS DE L'ENTREPRISE CLÉMENT CHRYSLER

CONSIDÉRANT que la pièce qui relie le moteur et la transmission (carter du volant) du camion #7 a dû être changée chez Clément Chrysler et que la facture s'élève à plus de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement décrétant les règles en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire permet à la directrice du Centre de valorisation d'autoriser des dépenses de 3 000 \$ maximum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture auprès de l'entreprise Clément Chrysler pour la réparation du camion #7, au coût de 8 973,16 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Entretien et réparation du camion #7 ».

04-24-130A

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE AUPRÈS DE L'ENTREPRISE K4 INTÉGRATION

CONSIDÉRANT que la balance pour les camions a dû être réparée et recalibrée auprès de l'entreprise K4 Intégration de Sudbury et que la facture s'élève à plus de 3 000 \$;

PROJET

CONSIDÉRANT que le règlement décrétant les règles en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire permet à la directrice du Centre de valorisation d'autoriser des dépenses de 3 000 \$ maximum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture chez K4 Intégration pour l'entretien et la réparation de la balance à camions, au coût de 3 064,08 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Contrat de service et entretien de la balance ».

04-24-131A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des chèques émis pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **111 544.42 \$** ainsi que les chèques émis totalisant **388 976.74 \$**, et ce, pour la période du 16 février au 15 mars 2024.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 3 avril 2024.



Lyne Gironne, directrice générale-greffière-trésorière

Information

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

Information

GESTION RH - DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

En vertu de l'article 11 du *Règlement décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, la directrice générale-trésorière dépose son rapport concernant la gestion des ressources humaines.

PROJET

Information

DÉLÉGATION AUX FONCTIONNAIRES - DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES

En vertu des articles 8 et 23 du *Règlement décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, la directrice générale-trésorière dépose son rapport concernant la liste des dépenses autorisées par chaque directeur.

Information

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Information

AFFAIRES MUNICIPALES

M. Martin Lefebvre mentionne qu'il a été mis au courant de la fermeture projetée de l'épicerie à Ville-Marie pour une période allant de deux semaines à un mois au cours du mois d'août prochain. Il ajoute que cette fermeture risque de causer préjudice aux usagers de ce commerce et en particulier aux personnes à mobilité réduite.

Subséquentement, des échanges ont eu lieu entre les membres du comité administratif sur le sujet.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)

Aucune question.

04-24-132A

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets ont été épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain comité administratif de la MRC : 8 mai 2024

Il est 19 h 47.

Je, Claire Bolduc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

PROJET

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne, directrice
générale-greffière-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

